

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	55 (1926)
Heft:	2
Rubrik:	Le Fonds cantonal fribourgeois "pour la vieillesse" en 1925

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

l'aimons comme il s'aime ; certes, nous le connaîtrons mieux au ciel et nous l'aimerons mieux, mais sans avoir à renier la qualité de notre connaissance et de notre amour de la terre. Que la Trinité connue, aimée, habite dans l'enfant, puis dans l'homme, imprègne la personne entière de sa présence, transforme le chrétien en une image toujours plus ressemblante de l'Homme-Dieu, ou, si l'on souhaite de nous un retour à notre formule initiale, que l'âme spirituelle, forme substantielle du corps, participe de plus en plus intimement à la nature et à la vie de Dieu, par Notre-Seigneur Jésus-Christ et à son image, se sanctifie et sanctifie le corps qu'elle anime, voilà le but unique de toute vie chrétienne, donc de toute éducation. Tout cela n'écarte rien de ce que nous avons exigé plus haut, mais le transporte dans le plan divin. Tout cela est infiniment supérieur à l'aptitude à réaliser des avantages matériels, au développement d'une personnalité souvent aussi falote et pauvre que vaniteuse, au perfectionnement de l'entr'aide sociale, que prônent les pédagogies laïques. Cette doctrine, le monde la repousse comme une folie ; mais Notre-Seigneur nous a prévenus que de telles vérités demeureraient cachées, par leur faute, aux sages et aux prudents et seraient révélées aux petits. Gardons-nous donc de nous laisser prendre à la prudence et à la sagesse du monde ; soyons à la fois humblement et hardiment de ces petits.

E. DÉVAUD.

Le Fonds cantonal fribourgeois « pour la vieillesse »

EN 1925

Les années de guerre ont été particulièrement dures pour les indigents. Mais elles ont eu l'avantage d'attirer sur eux une attention plus générale, elles ont contribué à mieux faire comprendre leurs besoins.

Cependant si l'existence est pénible pour tous les travailleurs, combien ne l'est-elle pas pour ceux qui ne peuvent plus gagner leur vie, pour les vieillards. Bien que de toutes parts on ait essayé de venir en aide à la vieillesse, on n'est pas encore parvenu à donner des secours assez importants pour subvenir à l'entretien des personnes âgées indigentes. Le sort de ces dernières laisse encore beaucoup à désirer.

Nous savons que les vieillards peuvent être recueillis dans les Maisons de pauvres, mais dans plusieurs de ces maisons le repos est impossible, le confort manque, le personnel est insuffisant pour donner à ces déshérités les soins que réclame leur état. Au lieu de la chambre familiale avec des meubles, des tableaux, des souvenirs personnels, ce sont des salles ou des dortoirs de caserne où rien ne rappelle aux pauvres vieux le bon temps passé. Le règlement de ces Maisons est parfois sévère et quant à l'administration elle vise avant tout à l'économie. Aussi un grand nombre de personnes âgées préfèrent-elles vivre de privations tout en restant chez elles au milieu

des choses qui leur ont servi durant toute leur vie. Parmi les vieillards, combien attendent d'être à toute extrémité pour avoir recours à la commune. Le *Comité cantonal fribourgeois pour la Vieillesse* cherche à découvrir ces pauvres honteux et il essaye par tous les moyens de leur donner les secours désirés avec le plus de délicatesse possible. Il s'efforce d'assister les vieillards isolés ou dans leur famille et leur donne, suivant leurs besoins, un secours mensuel ou périodique.

Le *Fonds cantonal fribourgeois pour la Vieillesse* a secouru régulièrement, en 1924, 77 vieillards, en 1925, 140 vieillards, dont 60 hommes et 80 femmes. Pour cela il a dépensé une somme de 4,760 fr. Les personnes assistées se répartissent comme suit :

	Origine	Domicile	Secours accordés
Fribourg-Ville . . .	2	48	1,945 fr.
Sarine-Campagne . . .	14	7	390 "
Singine	20	7	130 "
Gruyère	20	15	630 "
Lac	5	6	215 ¹ "
Glâne	17	13	375 "
Broye	4	4	85 "
Veveyse	38	40	990 "
Berne	10	—	—
Lucerne	2	—	—
Vaud	1	—	—
Valais	1	—	—
France	3	—	—
Italie	3	—	—
	<u>140</u>	<u>140</u>	<u>4760 fr.</u>

Le nombre des vieillards pauvres allant toujours grossissant, le *Fonds cantonal fribourgeois pour la Vieillesse* s'est vu obligé de recourir à la charité publique. Grâce à la bienveillance de la Direction de l'Instruction publique, une collecte a été organisée dans les écoles du canton ; elle a produit les sommes suivantes :

	1924	1925
1 ^{er} arrondissement scolaire	353 05	— —
2 ^{me} " "	231 —	252 30
3 ^{me} " "	233 35	102 15
4 ^{me} " "	129 95	30 35
5 ^{me} " "	292 —	419 95
6 ^{me} " "	709 30	798 65
7 ^{me} " "	237 85	103 35
8 ^{me} " "	381 50	— —
9 ^{me} " "	345 10	237 15
Total	<u>2,913 10</u>	<u>1,943 90</u>

Somme malheureusement insuffisante pour répondre aux besoins les plus urgents puisque la collecte de l'année 1925 a même rapporté près d'un millier de francs de moins que l'année précédente.

Le *Fonds cantonal fribourgeois pour la Vieillesse*, quoique peu connu, a certainement soulagé beaucoup de détresses et fait du bien. Il espère en faire toujours plus. Pour cela il compte sur la sympathie

et le secours de tous. On dira sans doute que le peuple suisse a, par son vote du 6 décembre, accepté l'assurance vieillesse et survivants. Oui, sans doute, la question du principe est acceptée, mais il se passera encore des années avant que cette assurance soit organisée dans toute la Suisse, aussi chacun estimant l'œuvre de secours aux vieillards digne d'intérêt voudra y apporter son obole. Il serait si bon de pouvoir donner à tous ces pauvres vieux, à toutes ces braves vieilles dont un bon nombre sont abandonnés à leur triste sort, un adoucissement pour leurs derniers jours. Il serait si bon de leur accorder parfois quelque consolation qui ramènerait un sourire sur leur visage ridé. Les vieux qui ont peiné durant de longues années n'ont-ils pas le droit de jouir un peu au soir de leur vie ?

C'est pourquoi nous adressons à tous nos concitoyens, en particulier aux jeunes, cet appel, les invitant à réserver un bon accueil aux personnes qui solliciteront leur obole et de faire acte de générosité, se souvenant de la parole du Christ : « Ce que vous aurez fait au plus petit d'entre vous, je le considérerai comme fait à moi-même. »

Fribourg, Noël 1925.

LE COMITÉ CANTONAL « POUR LA VIEILLESSE »

Compte de chèques postaux : IIa 40, Fribourg. — Prière d'indiquer sur le coupon, les mots : « Pour la Vieillesse ».

Activité des Comités cantonaux de la Fondation suisse « Pour la Vieillesse »

En 1924, les secours distribués à 7,931 vieillards, hommes et femmes, se sont élevés à 825,752 fr. 70 (l'année précédente, à 686,017 francs 15, pour 6,709 vieillards). En outre, la somme de 37,270 fr. 73 a été versée comme subvention à des asiles de vieillards, etc. (l'année précédente, 68,763 fr. 50). Par contre, la collecte a produit seulement 622,394 fr. 80 (l'année précédente, 617,775 fr. 29). Il y a donc eu une grande différence, comblée par les réserves et des recettes extraordinaires.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu de l'activité des comités cantonaux :

PRODUIT DES COLLECTES

CANTONS	Cent. par tête	Rang	Total en francs	Vieillards assistés	Sommes dépens. pour leur assist.
Argovie . . .	11,62	16	27,994 85	342	37,683 60
Appenzell R.-E.	31,37	3	18,059 73	318	21,890 —
Appenzell R.-Int.	16,81	7	2,457 95	40	900 —
Bâle-Campagne.	7,61	19	6,275 —	198	6,405 —
Bâle-Ville . . .	15,63	9	21,999 23	219	36,265 —
Berne	6,65	22	40,764 —	239	22,729 —